

Président

Joël BIANCO

Lycée Louis-le-Grand
123 rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
joel.bianco@ac-paris.fr

Vice-Présidente

Mireille BASSO

Lycée Saint-Louis
44 boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 00
mireille.basso@ac-paris.fr

Vice-Président

François BECKRICH

Lycée du Parc
3 boulevard Anatole France
69006 LYON
Tél : 04 37 51 15 51
francois.beckrich@ac-lyon.fr

Secrétaire général

Philippe TAMISIER

Lycée Masséna
2 avenue Félix Faure
06000 NICE
Tél : 04 93 62 77 00
philippe.tamisier@ac-nice.fr

Secrétaire générale adjointe

Delphine NIBAUDEAU

Lycée Guez de Balzac
Place Beaulieu
16000 ANGOULÊME
Tél : 05 45 22 41 00
delphine.nibaudeau@ac-poitiers.fr

Trésorier

Karim ZATAR

Lycée Français
Carre Orega, 20
46980 Paterna VALENCIA Espagne
Tél : 06 16 38 05 52

Trésorière adjointe

Hélène MARTINEZ

Lycée Alphonse Daudet
3 boulevard Victor Hugo
30900 NÎMES
Tél : 04 66 36 34 34
helene.martinez@ac-montpellier.fr

Bulletin

Jean-François GUIPONT

Proviseur honoraire
jf.guipont@numericable.fr
Tél : 06 75 79 54 58

BULLETIN N° 96

Décembre 2024

Avant le congrès de janvier 2025



Le conseil d'administration de l'APLCPGE du 14 octobre 2024 au lycée Faidherbe (Lille)

« Certains attendent que le temps change, d'autres le saisissent avec force et agissent »

Dante Alighieri (1265-1321)

APLCPGE

**Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS**

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association : www.aplcpge.fr

Sommaire du bulletin n° 96

<i>Éditorial du Président</i>	pages 3-5
<i>Programme du congrès de l'APLCPGE des 17 et 18 janvier 2025....</i>	pages 6-7
<i>Le cocktail dînatoire à la Sorbonne</i>	pages 8-9
<i>Fiche biographique des intervenants de la conférence-débat</i>	pages 10-11
<i>Fiche d'inscription au congrès</i>	page 12
<i>Fiche de candidature au CA</i>	page 13
<i>Campagne d'adhésion 2024-2025.....</i>	page 14
<i>Fiche d'adhésion à l'APLCPGE</i>	page 15
<i>Statuts de l'association avec propositions de modifications</i>	pages 16-19
<i>Convocation à l'AG extraordinaire</i>	page 20
<i>Convocation à l'AG ordinaire</i>	page 21
<i>Compte rendu du dernier CA</i>	pages 22-28
<i>Composition du CA 2023-2025</i>	page 29
<i>Composition du bureau 2023-2025</i>	page 30
<i>Liste des correspondants académiques 2024-2025.....</i>	page 31



EDITORIAL

Cette année encore, le nombre de candidatures en CPGE a augmenté sur Parcoursup et la hausse de nos effectifs, amorcée à la rentrée 2023 après deux années de baisse, semble se poursuivre en cette rentrée.

Contrairement à ce que beaucoup prédisaient, les classes préparatoires ne sont donc pas en perte de vitesse, bien au contraire. Et non seulement nos étudiants ne sont pas moins nombreux, mais ils se sentent qui plus est plutôt heureux. C'est ce qu'a confirmé la seconde vague de l'enquête sur le bien-être et la réussite en CPGE que nous avons conduite en avril dernier auprès des étudiants de première année. Comme leurs aînés que nous avons interrogés en octobre 2023, ils affirment à plus de quatre-vingts pour cent que si c'était à refaire ils choisiraient à nouveau la prépa. Afin de disposer d'indicateurs réguliers et de mesurer d'éventuelles évolutions, nous avons décidé de reconduire cette enquête tous les deux ans et conclu pour cela un partenariat avec le CEPREMAP de Claudia Senik (CEntre Pour la Recherche EconoMique et ses Applications), dont la caution scientifique et l'appui technique nous sont indispensables.

La question des conventions avec les universités domine notre actualité depuis plusieurs semaines. Je n'en avais pas fait état jusqu'ici car il semblait s'agir avant tout d'un problème francilien. Mais les échanges que nous avons eus lors de notre conseil d'administration du 14 octobre dernier au lycée Faidherbe de Lille ont montré qu'il n'en était rien et que plusieurs autres académies étaient également concernées. Nous avons donc sollicité une audience auprès du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et une délégation du Bureau (Mireille Basso, proviseure du lycée Saint-Louis, Stéphanie Motta-Garcia, proviseure du lycée Henri IV, et moi-même) a été reçue le 21 novembre par Jean-Luc Moullet, directeur de cabinet, et Thibaut Duchêne, conseiller formations. Nous avons à cette occasion fait état des nombreux dysfonctionnements constatés et insisté sur la nécessité de faire respecter les termes de la loi du 22 juillet 2013 dite loi Fioraso.

L'APLCPGE a par ailleurs été auditionnée le 22 novembre par un groupe d'inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, mais aussi des finances, dans le cadre d'une mission sur « les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'apprentissage des mathématiques et l'accès aux filières scientifiques ». A cette occasion nous avons notamment souligné que les CPGE s'inscrivaient dans un continuum et que si

elles devaient elles aussi œuvrer pour un meilleur équilibre, il fallait que des efforts soient faits en amont, durant la scolarité primaire et secondaire, et en aval, par les écoles et tous les établissements d'enseignement supérieur (cf. le récent article des Echos https://www.lesechos.fr/politique-societe/education/linquietant-effondrement-du-nombre-de-filles-admises-a-polytechnique-2131999?utm_source=firefox-newtab-fr-fr). Nous avons remarqué que l'idée de quotas semblait faire son chemin dans l'esprit de nos responsables. Nous échangerons sur tous ces sujets et bien d'autres encore lors de notre congrès des 17 et 18 janvier prochains. Je vous invite donc à vous y inscrire sans tarder (www.aplcpge.fr). Le vendredi 17 après-midi, nous aurons le privilège de nous réunir en Sorbonne où nous serons reçus par M. Bernard Beignier, recteur de Paris et de la région académique d'Île-de-France. Nos travaux seront suivis d'une visite guidée de ces lieux chargés d'histoire et la journée se terminera par un cocktail dînatoire servi dans un salon du Palais académique. Le lendemain, nous installerons le conseil d'administration et élirons notre bureau pour les deux prochaines années. Nous voulons une association vivante, dynamique, qui soit le reflet de notre diversité. Alors n'hésitez pas à poser votre candidature, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Nous vous proposerons aussi une conférence-débat sur l'Intelligence artificielle.

L'IA est en train de transformer divers secteurs, et l'éducation n'échappe pas à cette tendance. Dans le cadre des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en France, l'IA offre une variété d'outils et de ressources qui peuvent optimiser l'apprentissage et améliorer la préparation des étudiants pour des concours exigeants.

Je dois être honnête et vous avouer que ce n'est pas moi qui ai écrit ces dernières lignes. Je me suis amusé à demander à l'Intelligence artificielle de nous parler d'elle-même et de la place qui pourrait (peut) être la sienne en classes préparatoires...

La suite après cet éditorial et bien sûr (et surtout) le 18 janvier !

Je vous espère nombreux au congrès 2025 de l'APLCPGE et me réjouis de vous y retrouver.

Bien amicalement,

Joël Bianco

Suite du texte proposé par l'IA

1. Assistance à l'apprentissage personnalisé

L'IA permet de créer des systèmes d'apprentissage adaptés aux besoins individuels des étudiants. Par exemple, des plateformes d'apprentissage en ligne utilisent des algorithmes pour évaluer le niveau de maîtrise d'un élève dans une matière spécifique et proposer des exercices sur mesure. Cela aide à combler les lacunes et à renforcer les acquis.

2. Outils de révision intelligente

Des applications et des logiciels utilisant l'IA peuvent générer des flashcards, des quiz interactifs ou encore des exercices de révision basés sur les mots clés et les concepts que l'étudiant a le plus de mal à retenir. Ces outils facilitent une révision plus efficace et ciblée.

3. Analyse des performances

L'IA peut analyser les résultats des étudiants pour identifier des tendances de performance. Par exemple, des outils d'analyse des données peuvent aider les enseignants à repérer les étudiants qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire et à ajuster leurs méthodes d'enseignement en conséquence.

4. Simulation d'examens

Certaines plateformes utilisent l'IA pour simuler des conditions d'examens, permettant ainsi aux étudiants de s'entraîner dans un cadre réaliste. Ces simulations aident à gérer le stress et à se familiariser avec le format des concours d'entrée.

5. Support à l'enseignement

Les enseignants peuvent également utiliser l'IA pour organiser leurs cours de manière plus efficace. Des outils peuvent aider à planifier le programme, à élaborer des ressources pédagogiques, et à évaluer les progrès des étudiants. Cela permet aux enseignants de se concentrer davantage sur l'interaction avec les étudiants.

6. Éthique et enjeux

Bien que l'IA offre de nombreuses opportunités, elle soulève aussi des questions éthiques. Il est essentiel de veiller à la protection des données des étudiants et à l'équité d'accès aux technologies. Les institutions doivent donc adopter une approche réfléchie dans l'intégration de l'IA dans leurs pratiques éducatives.

Conclusion

L'intelligence artificielle a le potentiel d'apporter des améliorations significatives dans les classes préparatoires aux grandes écoles, tant pour les étudiants que pour les enseignants. En facilitant un apprentissage personnalisé et en fournissant des outils d'enseignement innovants, l'IA peut aider à préparer efficacement les élèves pour les défis académiques à venir. Néanmoins, il est crucial d'aborder son utilisation avec prudence et responsabilité pour garantir une éducation équitable et de qualité.

LE CONGRÈS de l'APLCPGE

Vendredi 17 janvier 2025

Matin : au lycée Henri IV, 23 rue Clovis, Paris 5^{ème}



9h30 : accueil café

10h00 : ouverture du congrès

10h30 : Echange de pratiques en ateliers :

- L'actualité des CPGE dans les académies
- Réflexion sur les besoins des adhérents en matière de ressources à mettre à disposition sur notre site
- Echanges de pratiques concrètes (heures de khôlles, ORS des professeurs, organisation des concours...) pour la gestion d'un lycée à CPGE.

12h30-13h30 : buffet

A partir de 10h : vote pour le renouvellement du conseil d'administration

Après-midi : Sorbonne

13h45-16h30 : réunion plénière (Amphithéâtre Louis Liard)

Accueil par Monsieur Bernard Beignier, recteur de l'académie de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités de Paris et Île-de-France

- Restitutions des ateliers du matin
- Résultats de la deuxième vague de l'enquête sur le bien-être et la réussite des étudiants de CPGE (mai 2024)
- Questions d'actualité
- Signature de la convention avec le CEPREMAP

17h00-18h30 : visite patrimoniale guidée de la Sorbonne (Palais académique, chapelle et bibliothèques)

A partir de 19h00 : buffet dînatoire en Sorbonne (Salle des Autorités)

Jusqu'à 16h00 : vote pour le renouvellement du conseil d'administration

Samedi 18 janvier 2025

Au lycée Louis le Grand, 123 rue Saint-Jacques, Paris 5^{ème}



8h30 : accueil café

Dépouillement du vote du renouvellement du conseil d'administration

9h00 : Assemblée générale extraordinaire (modification des statuts)

9h30 : Assemblée générale statutaire

10h30 : pause-café

11h : conférence-débat

« L'Intelligence Artificielle en classes préparatoires : enjeux pédagogiques et éducatifs, enjeux de pilotage » avec :

- **Jean-Marc Moullet**, Inspecteur général de l'éducation nationale du sport et de la recherche, doyen du groupe STVST (Sciences et Technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre)
- **Adeline André**, IA-IPR, docteure en sciences de l'évolution et titulaire d'un DU de neuro-éducation

12h30 : buffet

Pour les membres élus au Conseil d'administration 2025-2027 :

14h00 : Réunion du Conseil d'administration - élection du bureau

15h00 : fin du congrès

Selon l'article 3 des statuts, l'APLCPGE ne comprend que des membres actifs ou des membres honoraires à jour de leur cotisation : si ce n'est déjà fait, renvoyez le **bulletin d'adhésion** à notre secrétaire général Philippe Tamisier (page 14). Pour vous inscrire au Congrès, veuillez renseigner le **bulletin de participation** page 11.



Cocktail Dînatoire du 17 janvier 2025 en Sorbonne Salle des Autorités

Les farandoles de tartes fines individuelles

Tartes fines individuelles poireaux et saumon à l'aneth

Tartes fines mousseline de thon aux endives

Tartes fines aux légumes racines d'hiver (crème de panais & carottes)

Les brochettes & bouchées plaisir

Plaisirs de navet blanc, chèvre frais, rouget mariné et tomate

Toasts guacamole, crevettes et agrumes

Brochettes de poulet miel & sésame

Brochettes de crevette ananas coco

Duo de coppa au parmesan, pain d'épices, tomate ciboulette

Brochettes de saumon fumé et pomme granny citronnée

Wraps végétariens à l'avocat

Duos de carotte et navet, saumon fumé et sésame noir

Navettes / mini sandwiches

Navettes briochées poulet crudités et mayonnaise

Navettes pain bretzel : Comté affiné, jambon et fine salade

Plats chauds individuels

Gigot de 7 H légumes de cuisson et pommes de terre grenaille
Filet de saumon au sésame, tagliatelles de légumes aux saveurs asiatiques
Emincé de poulet au curry et son riz à l'indienne



La touche fromagère

Toasts de fromages assortis AOC (Brie de Meaux & Brie de Melun)

Les douceurs

Choux assortis

Macarons assortis

Choux craquelins & noix de pecan

Tartes chocolat, caramel au beurre salé

Tartelettes citron meringuées

Malibu : framboise passion coco

Tarte aux fruits frais de saison

Dôme chocolat pistache

Café

Champagne et vins offerts par l'APLCPGE

Présentation de Jean-Marc Moullet



Jean-Marc Moullet a suivi des études de bio géosciences et de bio informatique à l'université d'Aix-Marseille de 1984 à 1989. Il est reçu à l'agrégation externe des sciences de la vie, sciences de la Terre et de l'Univers en 1989. Après son année de stage dans l'académie de Nice, il est nommé en éducation prioritaire « zone violence » dans un collège de l'académie de Lille où il exerce 8 ans, période durant laquelle il devient formateur et chargé de mission d'inspection. Nommé en lycée en 1998, il devient formateur associé à l'IUFM du Nord Pas-de-Calais où il anime des stages dans sa discipline, mais également dans le domaine du numérique éducatif et des éducations transversales. Il est reçu au concours d'IA IPR en 2009 et rejoint l'inspection générale en 2015. Il est doyen du groupe STVST des sciences et technologies du vivant de la santé et de la Terre depuis 2019. Il est également membre du groupe informatique, du pôle « Donnée, Intelligence artificielle, Numérique éducatif » ainsi que du pôle « Voie professionnelle et apprentissage ». Il a participé, entre autres, à des missions en lien avec le parcours des élèves, leur orientation, le numérique éducatif, la place de la formation initiale et les intérêts stratégiques de notre nation. Il a piloté le rapport « La découverte des métiers au collège » publié en mai 2024.

Présentation d'Adeline André



Adeline André, ancienne élève du lycée Evariste Galois de Sartrouville, puis de classe préparatoire BCPST au lycée Saint-Louis, est ingénieure agronome diplômée de l'Agro Montpellier, agrégée de sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers, docteure en sciences de l'évolution et titulaire d'un DU de neuroéducation. Elle a exercé comme enseignante et formatrice au Canada, dans les académies de Créteil, Paris et Montpellier. Détachée auprès de la fondation La Main à la Pâte de 2011 à 2014, elle a contribué à la création des Maisons pour la science. IA-IPR depuis 2017, elle exerce actuellement dans l'académie de Paris.

Depuis 2011, Adeline André explore les apports des sciences cognitives aux apprentissages. Elle a créé les groupes de formateurs du second degré dédiés à ce thème dans les académies de Versailles et de Créteil et pilote actuellement celui de Paris. Elle est également fondatrice du réseau des Learning Labs, les collèges et les lycées qui utilisent de manière visible et explicite les apports des sciences cognitives (70 établissements dans 11 académies). Depuis septembre 2023, elle coordonne un groupe de réflexion académique sur l'utilisation de l'IA dans l'enseignement, les apprentissages et les missions des cadres et contribue à un groupe de travail national piloté par l'IH2EF.

Participation au congrès de l'APLCPGE vendredi 17 janvier et samedi 18 janvier 2025

COUPON-RÉPONSE

à retourner impérativement accompagné de votre paiement avant le 08 janvier 2025 :

Lycée Masséna - APLCPGE

M. Tamisier - Proviseur

2 avenue Félix Faure - 06 000 NICE

ce coupon réponse peut être envoyé par mail : philippe.tamisier@ac-nice.fr

Nom :

Prénom :

Mail :

Merci de cocher toutes les cases utiles :

Ne participera pas aux travaux du vendredi 17 janvier 2025

Sera présent le vendredi 17 janvier 2025

€ 0.00

(sélectionner le tarif)

Participera au déjeuner (Lycée Henri IV).....20 €

Ne participera pas au déjeuner

Participera à la visite de la Sorbonne (visite offerte)

Ne participera pas à la visite de la Sorbonne

€ 0.00

(sélectionner le tarif)

Participera au dîner à la Sorbonne (Salon Richelieu).....40 €

Ne participera pas au dîner

Ne participera pas à la matinée du samedi 18 janvier 2025

Sera présent le samedi 18 janvier 2025 (matinée)

€ 0.00

(sélectionner le tarif)

Participera au déjeuner (Lycée Louis-Le-Grand).....20 €

Ne participera pas au déjeuner

Frais d'inscription forfaitaires au congrès (pour tous les participants) : 10 €

Total du règlement :

€ 10.00

Chèque libellé à l'ordre de l'APLCPGE (une attestation de participation sera fournie à tous les participants, pouvant permettre une prise en charge des frais par les établissements).

Renouvellement du Conseil d'Administration – Janvier 2025

Comme tous les deux ans, selon les termes des statuts de l'association, nous devons procéder à l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

Sont électeurs les membres de l'APLCPGE à jour de leur cotisation.

L'élection se fera par vote direct le vendredi 17 janvier 2025 lors du congrès, mais aussi par correspondance du vendredi 10 janvier au vendredi 17 janvier 2025. Un courrier électronique avec la liste des candidats vous sera adressé pour cette procédure avant le 10 janvier 2025.

Pour les candidatures, tout adhérent(e) à jour de sa cotisation peut se porter candidat(e) au Conseil d'Administration. **Cette démarche est indépendante de l'inscription ou non au congrès.**

A titre d'information, nous rappelons ici les conditions décrites dans les statuts :

« Il est souhaitable d'élire des représentants de toute la France, des Proviseurs et des Proviseurs-adjoints. Il est également souhaitable de veiller à la parité, autant que faire se peut. Enfin, il faut prendre garde d'élire des représentants de petites structures comme des plus grosses. »

Dans cet esprit, toute candidature est la bienvenue.

Candidature au Conseil d'Administration

Civilité : Nom : Prénom :

Fonction :

Etablissement :

Académie :

déclare me porter candidat(e) à l'élection du Conseil d'Administration de l'APLCPGE pour la période de janvier 2025 à janvier 2027.

Date : Signature : _____

Au cas où je serais élu(e), je souhaiterais être candidat(e) au Bureau de l'APLCPGE
(merci de cocher la case correspondante ci-dessous)

OUI

NON

Date : Signature : _____

Ce bulletin de candidature est à envoyer **pour le mercredi 8 janvier 2025 au plus tard** :

➤ Soit par courrier postal à :

Philippe TAMISIER,
Secrétaire général de l'APLCPGE
Lycée Masséna, 2 avenue Félix Faure
06 000 NICE

➤ Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : aplcpge@gmail.com

CAMPAGNE D'ADHESION 2024 - 2025

Chère collègue, cher collègue,

Afin que notre association puisse continuer à peser sur l'avenir des classes préparatoires et pour bénéficier d'une information actualisée, il est important d'adhérer ou de renouveler votre adhésion pour 2024-2025.

Les collègues souhaitant rejoindre notre association, qui n'ont pas reçu leur fiche d'adhésion, notamment en raison d'un changement d'affectation, peuvent la télécharger depuis notre nouveau site <https://aplcpge.fr> sur lequel il est également possible d'adhérer en ligne. *La fiche est aussi disponible dans ce bulletin* page 14 suivante.

Les collègues ayant adhéré par fiche papier recevront un courriel leur permettant d'accéder à la zone adhérent du nouveau site internet. Les anciens codes ne sont plus valables.

Nous rappelons que l'APLCPGE bénéficie de l'agrément fiscal et que les cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt

CONGRES APLCPGE DES 17 ET 18 JANVIER 2025 MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour toute question relative aux adhésions ou à la participation au congrès, contacter le secrétaire général : philippe.tamisier@ac-nice.fr

Type d'adhésion :

Tarifs adhésion :
à sélectionner

Membre actif : 45 €
Membre honoraire : 22.50 €

Nom :

Prénom :

**La partie ci-dessous est à renseigner uniquement en cas
de nouvelle adhésion ou de changements**

Fonction :

Etablissement :

Ligne adresse 1 :

Ligne adresse 2 :

Ligne adresse 3 :

Code postal :

Ville :

Académie :

Mail :

Portable :

Règlement

Vous pouvez régler votre adhésion **par chèque à l'ordre de l'APLCPGE**

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer accompagné de son règlement à

Lycée Masséna - A.P.L.C.P.G.E
Monsieur Tamisier – Proviseur
2 avenue Félix Faure - 06 000 NICE

STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au lycée Claude Bernard à Paris le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996, du 24 janvier 1998 au lycée Saint-Louis, du 16 janvier 1999, du 13 janvier 2007 et du 2 février 2013 au lycée Louis-le-Grand.

Surlignés en jaune : *les parties de texte qui seront en débat lors de l'AG extraordinaire du 18 janvier 2025*

Article 1 - TITRE ET LEGALITE

1.1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

1.2 - Son siège social est fixé au lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques 75005 Paris.

Article 2 - OBJET

L'association a pour objet :

2.1 - d'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

2.2 - d'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

2.3 - de servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

2.4 - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit et toute intervention personnelle concernant ses membres.

Article 3 : MEMBRES

3.1 - L'association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs-adjoints en activité des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs-adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité, et en qualité de membres associés, des proviseurs et proviseurs-adjoints qui, par suite de mutation, ne possèdent plus de classe préparatoire dans leur établissement.

L'association accueille également les chefs d'établissement des lycées étrangers comportant des classes préparatoires aux grandes écoles.

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

3.2 – L'adhésion à l'association couvre une période d'une année scolaire du 1^{er} septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1. La campagne d'adhésion pour une année scolaire N débute au premier juin de l'année scolaire N-1.

3.3 - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation.

Article 4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trente membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de deux ans au cours de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit **au moins deux** fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

Modalités d'élection :

Un appel à candidature est envoyé à tous les membres de l'association dans un délai de deux mois précédant l'AG. Les candidatures sont relevées par le secrétaire général qui en dresse une liste. Cette liste est proposée au vote des membres de l'association pour choix des trente membres, par correspondance ou sur place le jour de l'assemblée générale. Le bulletin de vote doit comporter trente noms au maximum, les autres ayant été rayés par les électeurs.

Il importe de préciser aux électeurs qu'il est souhaitable d'élire des représentants de toute la France, des proviseurs et des proviseurs-adjoints. Il est souhaitable également de veiller à la parité, autant que faire se peut. Enfin, il faut prendre garde d'élire des représentants de petites structures comme des plus grosses.

Seuls les membres à jour de leur cotisation pour l'année en cours peuvent être candidats.

Durant les deux années de leur mandat, les membres du conseil d'administration doivent être à jour de leur cotisation pour participer aux réunions.

Ne peut être à nouveau candidat un membre qui aurait été élu à un mandat lors de la précédente assemblée générale électorale et n'aurait pas été adhérent durant la totalité des deux années de son mandat.

Article 5 - BUREAU

5.1 - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint. Les fonctions de président et de vice-président sont occupées par au moins un membre en poste hors d'Île de France.

5.2 - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple. En cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

6.1 - L'association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

6.2 - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

Article 7 - PRESIDENT

Le président en exercice a qualité pour représenter l'association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer en cas de besoin à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par un membre du bureau désigné par ses pairs.

Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION

8.1 - Le conseil d'administration procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

8.2 - Toute modification **des** présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

8.3 - La dissolution de l'association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

8.4 - Un règlement intérieur **pourra être** adopté en assemblée générale.

Paris, le 4 décembre 2024

Le Président

à

A l'attention de Mmes et MM. les adhérents

Chère collègue, cher collègue,

Vous êtes invité(e) à l'assemblée générale extraordinaire de l'APLCPGE qui aura lieu

Samedi 18 janvier 2025

À 9 heures

Dans l'amphithéâtre du lycée Louis-le-Grand

Ordre du jour :

- Modification des statuts de l'association.

Merci d'avance pour votre participation et bien cordialement,

Joël Bianco
Président de l'APLCPGE
Proviseur du lycée Louis-le-Grand



Paris, le 4 décembre 2024

Le Président

à

A l'attention de Mmes et MM. les adhérents

Ref. : 2024-2025

Affaire suivie par : JB

Chère collègue, cher collègue,

Vous êtes invité(e) à l'assemblée générale de l'APLCPGE qui aura lieu

Samedi 18 janvier 2025

À 9h30

Dans l'amphithéâtre du lycée Louis-le-Grand

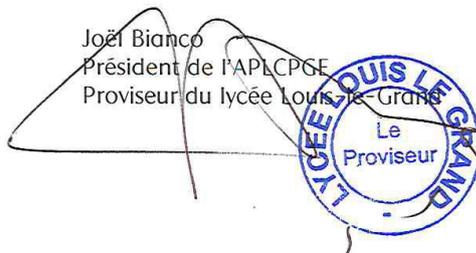
Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Fixation du montant de la cotisation pour l'année scolaire 2025-2026
- Résultat de l'élection du nouveau conseil d'administration pour la période 2025-2027
- Questions diverses

Merci d'avance pour votre participation et bien cordialement,

123, rue St Jacques
75231 Paris cedex 05
Tel. 01 44 32 82 00
aplcpge@gmail.com

Joël Bianco
Président de l'APLCPGE
Proviseur du lycée Louis-le-Grand



Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 14 octobre 2024

Lycée Faidherbe, Lille – présentiel et visio

Début de la réunion à 14h05.

Présents (présentiel et visio) : 18 personnes

- Membres du Conseil d'administration :
Mireille Basso (Saint-Louis – Paris) - François Bekrich (Le Parc – Lyon) – Joël Bianco (Louis-le-Grand – Paris) - Stéphane Blardat (Descartes – Tours) – Jean Broyer (Victor Hugo – Besançon) – Pascal Charpentier (Le Parc – Lyon) – Helena Costa (Kleber – Strasbourg) – Didier Guilbault (Camille Jullian – Bordeaux) – André Harbulot (Montesquieu – Le Mans) – Christophe Laborde (Victor Duruy – Paris) – Hélène Martinez (Jean Daudet – Nimes) - Stéphanie Motta-Garcia (Henri IV – Paris) – Véronique Redini (JB Say – Paris) – Thierry Vergez (Saint-Sernin – Toulouse) - Philippe Tamisier (Massena – Nice)
- Invités à assister au Conseil d'administration :
Frédérique Darque (Faidherbe – Lille) – Thomas Moutonnet (A. Schweitzer – Le Raincy) – Isabelle Torres (Faidherbe – Lille) – Karine Vittaz (Massena – Nice)

Excusés :

Delphine Nibaudeau (Guez de Balzac – Angoulême)

Ordre du jour :

1. Vie de l'association, fonctionnement interne ;
2. Points sur la situation dans les différentes académies ;
3. Préparation du congrès des 17 et 18 janvier 2024 ;
4. Projet de modifications des statuts ;
5. Echanges avec Claudia Senik : projet de partenariat
6. Questions diverses.

Vie de l'association, fonctionnement interne

Adhésions :

- Point sur les adhésions :
 - 79 adhérents à ce jour. (19 nouvelles adhésions)
 - 63 à la même époque l'année dernière.
- Il convient de croiser les adhérents avec les correspondants académiques.
 - André doit faire les vérifications sur les adhésions des correspondants académiques et faire les relances éventuelles.

Compte :

- Les comptes CCP (compte bancaire et compte d'épargne) sont totalement clos.
- A ce jour, le compte Crédit Mutuel montre un solde créditeur de 36 386 euros. Au regard du solde important, nous allons ouvrir un livret d'épargne au Crédit Mutuel.

A4 :

- Evolution cette année avec les interviewees de collègues.
- Formule qui semble donner satisfaction, idée d'avoir une interview pour chaque A4.

Fonctionnement du bureau :

- Le fonctionnement actuel du bureau donne satisfaction.
- Le rythme des réunions est assez soutenu (quasiment une par mois).

Points sur la situation dans les différentes académies

- Pas de problèmes de recrutements et effectifs dans les différentes académies.
- Pas beaucoup de pilotage académique de la part des rectorats.
Question des conventionnements qui commence à prendre de l'ampleur (beaucoup de disparités entre les académies et selon les universités). Certaines académies viennent de relancer les discussions sur les conventions

Jean Broyer – Besançon :

- Besançon : stabilité des effectifs, sauf en BCPST.
- Pour Belfort, petits effectifs.

Didier Guilbault – Bordeaux :

- Le fonctionnement en collaboration entre les personnels de direction des EPLE à CPGE n'est pas très actif dans l'académie.
Deux adhérents pour l'académie, ce qui est très peu pour une académie de cette taille, alors qu'il est important d'accueillir tous les collègues, quels que soient les effectifs des CPGE. Il demeure capital d'avoir la qualité de ces contacts, dans un esprit de « grande famille ».
- Pas de moyens Vie scolaire pour les CPGE sur l'académie de Bordeaux. Beaucoup d'académies sont sur le même principe : les moyens en AED sont calculés sur des bases d'effectifs qui ne prennent pas en compte les étudiants de CPGE.
- Pas de candidature pour succéder à Didier comme correspondant académique de l'APLCPGE.
- Proposition retenue de faire le conseil d'administration du mois de mai 2025 au Lycée Camille Jullian de Bordeaux afin d'essayer de relancer une dynamique académique.
 - **CA élargi du mois de mai 2025 à Bordeaux**

Didier soulève la question du paiement des cotisations :

- Un collègue refuse de payer de sa poche en partant du principe que l'adhésion à l'APLCPGE peut être considérée comme un acte professionnel. Actuellement, il est demandé que cette adhésion soit un acte personnel et non une adhésion d'un

établissement. Se pose la question du nombre d'adhérents qui peut être réduit en raison de ce principe, certains collègues ne souhaitant pas adhérer sur leurs deniers personnels.

- Un débat s'instaure sur ce sujet des adhésions personnelles / professionnelles :
 - Actuellement les statuts indiquent que les adhésions sont individuelles.
 - Cf Point 3.1. des statuts de l'APLCPGE
 - Pour qu'un établissement puisse adhérer, il faudrait donc une modification des statuts.
 - En cas d'adhésion par un établissement :
 - C'est l'établissement qui devient membre ou son représentant ?
 - Dans ce cas, *quid* des adjoints si un établissement est représenté par le seul chef d'établissement ?
 - En cas d'adhésion à titre individuel :
 - Un collègue se fait rembourser par son établissement ?
 - La question se pose aussi de la légalité d'un éventuel remboursement par un EPLE.
 - Pascal Charpentier décrit le cas d'une adhésion d'un établissement pour une association d'agents comptables.
 - Sur l'hypothèse d'une baisse des adhésions qui serait due à ce principe d'adhésion personnelle, Pascal Charpentier indique que ce principe a toujours prévalu, même quand le nombre d'adhérents était plus important. Il ne semble donc pas être la cause de la baisse des adhésions constatée entre la période avant COVID et post COVID.
 - Hélène Martinez et Didier Guilbault précisent que le montant de l'adhésion annuelle n'est pas très important (45€).

- **En conclusion suite au débat :**
 - **Pas de modification des statuts : les établissements ne peuvent adhérer directement.**
 - Vérifier sur la fiche d'adhésion qu'elle contient une mention indiquant que l'adhésion est personnelle.
 - Mettre sur la fiche d'adhésion une mention qui laisse entendre aux collègues qu'ils peuvent se faire rembourser par l'établissement.

- **Cas du remboursement des frais liés au congrès annuel :**
 - Pour les remboursements congrès, indiquer que c'est une journée d'information et de formation sur les CPGE et non l'AG d'une association.
 - Après le congrès, éditer un document qui permettrait d'obtenir un remboursement par l'établissement.

- **Problématique de PARCOURSUP :**
 - Pas de visibilité de la provenance des étudiants en cas d'appel en fin de liste...
 - D'où des appels qui parfois vident des établissements en fin de liste.

- **Problématique des notes pour ENS Lyon :**
 - Cas d'un élève noté absent alors qu'il était présent.
 - Problématique de certaines notes qui semblent incompréhensibles....
 - *Quid* des élèves « non-initiés » qui ne portent pas l'affaire en justice ?

Préparation du congrès des 17 et 18 janvier 2025

- **Reconduction de l'organisation sur 1 jour et demi** (vendredi matin et après-midi, samedi matin).
 - Henri IV,
 - Puis Louis-Le-Grand.

- **Programme :**
 - **Vendredi matin à Henri IV**
 - Introduction
 - Ateliers
 - Déjeuner à Henri IV
 - **Vendredi après-midi à la Sorbonne avec accueil par le recteur de Paris**
 - Vendredi soir : visite de la Sorbonne et dîner dans un salon sur place
 - Musée d'Orsay pour 2026 : en attente d'ouverture des réservations en fin d'année... ?
 - **Samedi matin à Louis-le-Grand**

Le thème retenu pour la table ronde est l'intelligence artificielle. Plutôt qu'une table ronde, il s'agira cette année d'une conférence. Il faudra trouver un conférencier reconnu qui sache parler de matière motivante, intelligible, et prévoir aussi un animateur. Nous inviterons aussi d'autres personnes compétentes sur ce sujet afin d'enrichir les débats.

- **Le coût participant pour le congrès demandé convient-il ?**
 - Le prix convient, en restant dans les mêmes fourchettes que l'année dernière.

Rappel élections pour le conseil d'administration 2025 – 2027 :

Rappel pour avoir la qualité de membre :

- Membres : proviseurs et proviseurs-adjoints, en activité, des lycées publics comportant au moins une CPGE, en France ou à l'étranger.
- Membres honoraires : proviseurs et proviseurs-adjoints retraités.
- Membres associés : proviseurs et proviseurs-adjoints qui, par suite de mutation, ne possèdent plus de classes préparatoires dans leur établissement.
- L'association n'accueille que des membres à jour de leur cotisation.

Composition du CA :

- 30 membres élus pour une période de 2 ans.

Modalités d'élection :

- Appel à candidature dans un délai de 2 mois avant l'élection.
 - Donc échéance au 15 novembre 2024 ;
 - Envoi fiche de candidature (fiche à faire par SG en PDF modifiable) ;
 - Envoi du bulletin d'inscription au congrès 2025 (bulletin d'inscription à faire)
 - Mercredi 08 janvier 2025 : retour des candidatures :
 - Par voie postale pour SG
 - Par mail en PJ à l'adresse de l'APLCPGE
 - Jeudi 09 janvier 2025 : Edition de la liste des candidats (SG)
 - Vendredi 10 janvier 2025 : envoi de la liste des candidats aux membres par mail
 - En cas de vote par correspondance, retour par voie postale à Joël Bianco à Louis-le-Grand pour le jeudi 16 janvier 2025.

- Préciser qu'il n'est pas prévu dans les statuts de donner pouvoir à un autre membre en cas d'absence à l'AG.

Projet de modifications des statuts

- Rappel de la décision du CA de mai 2024 :
 - Adhésion possible jusqu'au CA de mai pour l'année en cours. Après cette date, l'adhésion est prise en compte pour l'année suivante ;
 - Au CA d'octobre, radiation des diverses instances et responsabilités des collègues qui n'auront pas adhéré durant l'année N-1 ;
 - Impossibilité de se représenter aux instances lors d'un congrès électif pour un membre qui aurait été élu à un mandat lors du congrès électif précédent et n'aurait pas adhéré durant les deux années du mandat. Cette disposition nécessite une modification des statuts. Elle sera soumise au vote lors d'une AG extraordinaire que nous organiserons à l'occasion du congrès 2025.

Echanges avec Claudia Senik : projet de partenariat

- Présentation de Mme Senik
 - Directrice de l'Observatoire du bien-être.
 - Travail avec l'INSEE.
 - Mme Senik explique que les notions de bien-être sont très subjectives.
- Enquête sur les premières années :
 - Cette enquête comportait cinq blocs de questions, dont le bien-être dans la classe, le bien-être dans l'établissement, le bien-être global.

Conclusions de cette enquête :

- Un niveau de satisfaction très élevé par rapport aux autres enquêtes du même type sur population d'âge similaire (exemple : étudiants à l'université).
- Une très grande majorité indique la validation de leur choix initial de faire une formation en CPGE.
- Compétition ou coopération ? Très majoritairement coopération et non compétition alors que l'objectif est de préparer des concours de facto compétitifs.
- Perception d'une trajectoire valorisante par les étudiants : très bonne perception pour la suite après ces études.
- Une certaine hétérogénéité des réponses selon les filières, les genres (filles – garçons), l'aspect social (boursiers – non boursiers).
- Marge de progression :
 - Ne répondent que ceux qui ont envie de répondre => risque de biais de sélection
 - Pour certaines enquêtes on procède à une pondération des réponses en fonction de la représentativité des répondants. Mais pour notre enquête nous disposons de très peu d'informations personnelles, il est donc difficile de pondérer.
 - Comment faire pour avoir davantage de répondants ?
 - Incitations financières ?
 - Loterie avec prix ?
 - « Attachent check »
- Enquête très intéressante du point de vue de Madame Senik qui en est très contente.

Il est donc nécessaire de toucher un plus large public.

Le conseil d'administration n'est pas favorable à une incitation financière (public qui peut mal réagir à ce type d'incitation...).

Pour intéresser les collègues et les amener à promouvoir cette enquête, proposition d'un retour par établissement ?

- Possible avec le code établissement pour Mme Senik
 - Possibilité de générer un fichier de correspondance entre RNE et code établissement interne, ce fichier de correspondance étant tenu secret pour la personne qui le génère et pour l'équipe de Mme Senik.
- Mais pas de retour personnel par étudiant (pas possible sans code étudiant).

Périodicité de l'enquête :

- Il serait Intéressant de suivre l'évolution des résultats obtenus.
- Au moyen d'une enquête par an ou d'une toutes les deux années ?
 - **L'idée d'une enquête tous les deux ans est retenue par le CA.** Ces enquêtes seront décalées dans le temps :
 - Début d'année scolaire pour les deuxièmes années ;
 - Fin d'année scolaire pour les premières années.

La question est posée de demander aux étudiants s'ils souhaitent être destinataires des résultats de l'enquête ?

- Cela se révèle impossible car il faudrait avoir des codes d'identification de chaque répondant.
 - Un retour global est possible pour l'établissement (dans le cas où un code établissement est mis en place), mais dans ce cas passer par l'établissement.
- **En interne, dire aux étudiants que s'ils souhaitent connaître les résultats, le résultat global national est accessible en ligne.**

Partenariat :

- Convention à faire entre les deux institutions : CEPREMAP et APLCPGE.
- Budget annuel pour l'analyse des deux enquêtes : de quel ordre d'idée pour la partie budgétaire ?
 - 7 000 €...
 - Cela nous intéresse mais nous n'avons pas un tel budget....
 - Discussion entre Mme Senik et Joël Bianco sur ce point car actuellement les ressources de l'APLCPGE ne permettent pas de mettre en œuvre ce type de budget.

Problématique du coût :

- Il y a une vraie valeur ajoutée du labo par rapport à une analyse directe.
- La question du paiement de la participation du CREREP est posée :
 - Soit nous arrivons à faire faire gratuitement cette analyse ;
 - Si c'est payant, c'est plus un rapport public donc cela relève davantage des organismes publics que de l'APLCPGE. Le fait de payer ce type de collaboration à partir des cotisations individuelles peut être mal perçu.
- Joël propose d'entrer de nouveau en contact avec Mme Senik pour étudier quelle marge de manœuvre serait possible. [Comme convenu, Joël a échangé avec Mme Senik suite au CA et il a été convenu que la participation du CEPREMAP resterait gratuite.]

Questions diverses

- **Dysfonctionnements ENS relevés lors des concours :**
 - Quelle(s) action(s) possible(s) de la part de l'APLCPGE ?
 - Peut-être une information dans le A4 pour une éventuelle intervention APLCPGE au niveau de l'ENS Lyon ?
 - Joël préfère plutôt une intervention de l'APLCPGE dans le cadre du comité de pilotage des concours...

- **Conventions avec l'Université Dauphine :**
 - Louis-le-Grand, Henri IV et Saint-Louis : dénonciation de la convention avec l'Université Dauphine :
 - Actuellement, l'Université Dauphine a créé une structure spéciale pour les inscriptions des CPGE ;
 - Cette structure de formation ne donne finalement accès à aucune formation par la suite ;
 - Donc aucun intérêt pour les étudiants.

Sur la question des conventions, Joël a sollicité et obtenu un rendez-vous avec le directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 21 novembre prochain à 15h30.

Fin de la réunion à 16h05.

Le secrétaire général,

Philippe Tamisier

Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E.
Conseil d'administration 2023-2025

Nom prénom	P/P A	Académie	Etablissement	Ville
Arru Stéphane	P	Besançon	Raoul Follereau	Belfort
Basso Mireille	P	Paris	Saint-Louis	Paris
Beckrich François	P	Lyon	Le Parc	Lyon
Bianco Joël	P	Paris	Louis-le-Grand	Paris
Biset Eric	P	Versailles	Michelet	Vanves
Blardat Stéphane	P	Orléans-Tours	Descartes	Tours
Bray Nicolas	P	Paris	Fénelon	Paris
Broyer Jean	P	Besançon	Victor Hugo	Besançon
Carbajo Pierre	P	Versailles	Pasteur	Neuilly-sur-Seine
Charpentier Pascal	PH			
Costa Helena	P	Strasbourg	Fustel-de-Coulanges	Strasbourg
Dubernard Sabine	P	Poitiers	Camille Guérin	Poitiers
Gateau Hervé	P	Paris	Chaptal	Paris
Guilbault Didier	P	Bordeaux	Camille Jullian	Bordeaux
Harbulot André	P	Nantes	Montesquieu	Le Mans
Laborde Christophe	P	Paris	Voltaire	Paris
Martinez Hélène	PA	Montpellier	Alphonse Daudet	Nîmes
Motta-Garcia Stéphanie	P	Paris	Henri IV	Paris
Nibaudeau Delphine	P	Poitiers	Guez de Balzac	Angoulême
Raguideau Corinne	P	Versailles	Lakanal	Sceaux
Rédini Véronique	P	Paris	Jean-Baptiste Say	Paris
Roche Flor	PA	Martinique	De Bellevue	Fort-de-France
Seguin Guy	P	Versailles	Hoche	Versailles
Sturbaut Françoise	P	Paris	Paul Valéry	Paris
Tamisier Philippe	P	Grenoble	Berthollet	Annecy
Théodore Alain	P	Martinique	Joseph Gaillard	Fort-de-France
Verger Thierry	P	Toulouse	Saint-Sernin	Toulouse
Zatar Karim	P	Valence	Lycée français	Espagne

PH : proviseur honoraire

Composition du bureau 2023-2025 de l'APLCPGE

Nom prénom	Attribution	Etablissement	Ville
Joël BIANCO	Président	Louis le Grand	Paris
Mireille BASSO	Vice-présidente	Saint-Louis	Paris
François BECKRICH	Vice-président	Du Parc	Lyon
Corinne RAGUIDEAU	Vice-présidente	Lakanal	Sceaux
Philippe TAMISIER	Secrétaire général	Masséna	Nice
Delphine NIBAudeau	Secrétaire générale adjointe	Guez de Balzac	Angoulême
Karim ZATAR	Trésorier	Lycée Français	Valence (Espagne)
Hélène MARTINEZ	Trésorière adjointe	Alphonse Daudet	Nîmes
Pascal CHARPENTIER		Proviseur honoraire	St-Maur-des-Fossés
Hélène COSTA		Fustel de Coulanges	Strasbourg
André HARBULOT		Montesquieu	Le Mans
Stéphanie MOTTA-GARCIA		Henri IV	Paris

Les correspondants académiques de l'APLCPGE 2024-2025

Académie	Lycée	Ville	Nom	P/PA	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEUILLE	Rachel CANDOTTI	P	rachel.candotti@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	LOUIS THUILLIER	AMIENS	Christophe GEORGES	P	christophe.georges@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	Jean BROYER	P	jean.broyer@ac-besancon.fr
BORDEAUX	MONTAIGNE	BORDEAUX	Didier GUILBAUT	P	didier.guilbaut@ac-bordeaux.fr
CLERMONT-FD	BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	Muriel FALIBARON	P	muriel.falibaron@ac-clermont.fr
CORSE	GIOCANTE DE CASABIANCA	BASTIA	Anne MALKA PUCCINI	P	anne.puccini@ac-corse.fr
CRETEIL	ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY	Thomas MOUTONET	P	thomas.moutonet@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON	Valérie AUBRY	P	valerie.aubry@ac-dijon.fr
GRENOBLE	CHAMPOLLION	GRENOBLE	Manuel NEVES	P	manuel.neves@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	BAIMBRIDGE	POINTE-A-PITRE	Jean DARTRON	P	jean.dartron@ac-guadeloupe.fr
GUYANE					
LA REUNION	BELLEPIERRE	SAINT-DENIS			
LILLE	FAIDHERBE	LILLE	Isabelle TORRES	P	isabelle.torres@ac-lille.fr
LIMOGES	GAY-LUSSAC	LIMOGES	Jean-Marc COLOMBEAU	P	jean-marc.colombeau@ac-limoges.fr
LYON	ST-JUST	LYON	Jean-Pierre CHARROUIN	P	jean-pierre.charrouin@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE	Raymond ALGER	P	ralger@ac-martinique.fr
MAYOTTE	BAMANA	MAMOUDZOU	Laurent PREVOST	P	laurent.prevost@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER					
NANCY-METZ	HENRI POINCARÉ	NANCY	Dominique SCHNITZLER	P	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
NANTES	MONTESQUIEU	LE MANS	André HARBULOT	P	andre.harbulot@ac-nantes.fr
NICE	CIV	VALBONNE	Karine VITTAZ	P	karine.vittaz@ac-nice.fr
NORMANDIE	CORNEILLE	ROUEN	Patrice DELAMARE	P	patrice.delamare@ac-normandie.fr
NOUVELLE CALEDONIE					
ORLEANS-TOURS	POTHIER	ORLEANS	Stéphane BLARDAT	P	stephane.blardat@ac-orleans-tours.fr
PARIS	JEAN-BAPTISTE SAY	PARIS	Véronique REDINI	P	veronique.redini@ac-paris.fr
POITIERS	GUERIN	POITIERS	Delphine NIBAUEAU	P	delphine.nibaudeau@ac-poitiers.fr
POLYNESIE FRANCAISE					
REIMS	CLEMENCEAU	REIMS	Bertrand FRANÇOIS	P	bertrand.francois@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAND	RENNES	Pierre JOHANNEL	P	pierre.johannel@ac-rennes.fr
STRASBOURG	KLEBER	STRASBOURG	Helena COSTA	P	helena.costa-garon@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	SAINT-SERNIN	TOULOUSE	VERGER Thierry	P	thierry.verger@ac-toulouse.fr
VERSAILLES					

Coordination des correspondants académiques :
Hélène COSTA (helena.costa-garon@ac-strasbourg.fr)
André HARBULOT (andre.harbulot@ac-nantes.fr)